



**Rubrique:** Faillites  
**Sous-rubrique:** Autre avis  
**Date de publication:** SHAB 20.05.2022  
**Date d'échéance prévue:** 20.05.2024  
**Numéro de publication:** KK10-0000001586

**Entité de publication**  
Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

## Citation par voie édictale

Lexabb S.à r.l. en liquidation  
CHE-112.391.593  
rue de Saint-Nicolas 10  
2000 Neuchâtel

Par jugement du 5 mai 2022, le juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel a prononcé la faillite de la société **Lexabb Sàrl**.

Par la présente publication, **Madame Bérengère Laetitia BEUDIN**, associée gérante de la société susmentionnée avec signature individuelle, anciennement domiciliée chemin des Ravines 2 A à 2034 Peseux, actuellement sans domicile connu, **est citée à comparaître le lundi 30 mai 2022 à 13h30 à l'Office des faillites, rue de l'Epervier 4 à 2053 Cernier**, pour être entendue sur les opérations de liquidation de la faillite de Lexabb Sàrl.

Faute de se présenter, Madame Beudin est rendue attentive au fait que la faillite sera liquidée conformément aux dispositions de la LP. Son attention est également attirée sur les articles 229 LP et 323 CPS.

Conformément aux dispositions de l'article 222 al. 4 LP, les tiers qui détiennent des biens appartenant à la faillie ou contre qui le failli a des créances ont, sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5 CP), l'obligation de renseigner et de remettre les objets.

**Les tiers qui ont des revendications à faire valoir sont priés de s'annoncer à l'Office des faillites, rue de l'Epervier 4 à 2053 Cernier, dans les dix jours suivants la présente publication**, faute de quoi ils seront réputés renoncer à leur droit de propriété.